

FCP SMART EQUILIBRE

Fonds Commun de Placement de Catégorie Mixte
Agrément du CMF n°64-2014 du 23 décembre 2014
Adresse : 5 rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

Changement de catégorie, des orientations de placement, de dénomination, de la composition du comité d'investissement et autres modifications des modalités de fonctionnement

Changement de catégorie et des orientations de placement

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT en sa qualité de gestionnaire de FCP SMART EQUILIBRE a obtenu l'agrément du CMF n°40-2020 du 5 novembre 2020 **pour le changement de la catégorie dudit fonds de FCP Mixte à FCP Obligataire.**

FCP SMART EQUILIBRE devient un FCP obligataire, destiné à des investisseurs prudents, et investi de la manière suivante :

- ❖ Dans une proportion d'au moins 50% de l'actif en:
 - Bons du Trésor Assimilables et emprunts obligataires garantis par l'Etat ;
 - Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne.
- ❖ Dans une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en:
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat;
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.
- ❖ Dans une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM Obligataires.
- ❖ Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

Ces modifications entreront en vigueur à partir du 4 janvier 2021.

Changement de dénomination:

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT en sa qualité de gestionnaire de FCP SMART EQUILIBRE, a obtenu l'agrément du CMF n°41-2020 du 5 novembre 2020 pour le changement de la dénomination dudit FCP en « **FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE** »

Cette modification entrera en vigueur à partir du 4 janvier 2021.

Modification de la composition du comité d'investissement

Le conseil d'administration de la société SMART ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 23 octobre 2020, a décidé de désigner Monsieur Ghassen BELHADJ JRAD en tant que membre du comité d'investissement du fonds et ce, en remplacement de Madame Thouraya HAMMAMI BEKRI.

Ainsi, le comité d'investissement du FCP est composé comme suit :

- M. Ghassen BELHADJ JRAD Membre
- M. Ahmed BEN JEMAA Gestionnaire
- M. Jaleddine HENCHIRI Membre

Modification de la commission de gestion :

Le conseil d'administration de la société SMART ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 23 octobre 2020, a décidé de modifier la commission de gestion payée en faveur du gestionnaire SMART ASSET MANAGEMENT de **1,5% HT de l'actif employé en actions et 1% HT du reste de l'actif à 0,8% HT de l'actif par an.**

Cette modification entrera en vigueur à partir du 4 janvier 2021.

Modification des horaires de calcul de la valeur liquidative :

Le conseil d'administration de la société SMART ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 23 octobre 2020, a décidé de modifier les horaires de calcul de la valeur liquidative du fonds. La valeur liquidative sera, désormais, arrêtée chaque jour de bourse à 16h en période de double séance et à 14h en périodes de séance unique et de Ramadan.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 4 janvier 2021.

Ajout de nouveaux intermédiaires en bourse chargés de l'exécution des ordres

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT, en sa qualité de gestionnaire de FCP SMART EQUILIBRE a désigné les intermédiaires en bourse COFIB CAPITAL FINANCES et UNION FINANCIERE en tant que prestataires des services de passation et d'exécution des ordres en bourse dudit fonds.

Le prospectus de « FCP SMART EQUILIBRE » mis à jour sous le numéro 15-922/A001 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis à la disposition du public sans frais auprès de la société SMART ASSET MANAGEMENT sise au 5, rue Mustapha Sfar - 1002 Tunis Belvédère.